



EURO
Ressources SA
A Gold Resource
Royalty Company

RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL
2022

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL POUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2022

SOMMAIRE

I.	Rapport semestriel d'activité	3
II.	Comptes sociaux (Normes françaises)	9
III.	États financiers intermédiaires résumés non audités (Normes IFRS)	35
IV.	Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle	54
V.	Attestation des responsables	58



Rapport semestriel d'activité
pour le semestre clos le 30 juin 2022



RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2022

Aperçu d'EURO

EURO Ressources S.A. ("EURO" ou la "Société") est une société française dont les principaux actifs sont une redevance versée par IAMGOLD Corporation ("IAMGOLD") portant sur la production aurifère de la mine d'or Rosebel au Suriname (la "Redevance Rosebel"), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation (« Orezone ») et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Orea Mining Corp. et Nord Gold SE. Au titre de la production d'argent, EURO recevra 50 % de la production d'argent payable sur la durée de vie de la mine du projet Bomboré d'Orezone, situé au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 30 juin 2022, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait 90 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 30 juin 2022, IAMGOLD France détenait 56.242.153 actions représentant 112.300.344 droits de vote, soit environ 94,38 % des droits de vote d'EURO.

Sociétés contrôlées

Au 30 juin 2022, EURO au capital de 624.912,81 €, ne contrôle aucune société. Conformément à la réglementation française, seuls les comptes sociaux de la Société seront soumis au vote des actionnaires.

Cependant, compte tenu de la réglementation canadienne, la Société ayant été cotée à la Bourse de Toronto au Canada jusqu'au 17 juillet 2009 et ayant encore un certain nombre d'actionnaires canadiens, elle doit à ce titre pour les besoins canadiens continuer à publier au Canada des comptes conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS"). Afin de respecter le principe de l'équivalence d'information prévu dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"), la Société a donc établi des états financiers IFRS qui feront partie du rapport financier semestriel, mais qui ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires de la Société.

En 2022, les actions de la Société étaient cotées sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le symbole "EUR".

Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Le présent rapport semestriel d'activité, arrêté au 5 août 2022, doit être lu conjointement avec, et est relatif, aux comptes sociaux de la Société pour le semestre clos le 30 juin 2022 et à ses annexes. Les comptes sociaux sont exprimés en euros (€).

(a) Règles comptables

EURO ne contrôlant pas de sociétés au 30 juin 2022 et ne devant pas en conséquence présenter à ses actionnaires des comptes établis selon les IFRS, les comptes sociaux au 30 juin 2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'ANC no 2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au Journal Officiel le 15 octobre 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans ces comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

(b) Bilan

Le total des actifs au bilan au 30 juin 2022 s'élevait à 32.998.219 € (39.451.985 € au 31 décembre 2021).

(c) Liquidités et sources de financement

Au 30 juin 2022, le montant des disponibilités s'élevait à 13.263.430 € (31 décembre 2021 : 20.367.148 €). EURO estime que sa capacité d'autofinancement est suffisante pour financer ses besoins opérationnels courants.

(d) Autres titres immobilisés

EURO détient des investissements en titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables.

Au 30 juin 2022, ces titres comprenaient 19.095.345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea ») (9,0% des actions en circulation au 30 juin 2022 ; 9,3% au 31 décembre 2021), et 3.819.069 actions d'Allegiant Gold Ltd (« Allegiant ») (3,7% des actions en circulation au 30 juin 2022 ; 4,9% au 31 décembre 2021).

Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés initialement à leur valeur vénale qui correspond à la valeur de marché à la date de transaction, s'agissant de titres de sociétés cotées. À chaque date d'arrêté des comptes, après avoir comparé la juste valeur (cours moyen du dernier mois auxquels s'applique le dernier cours de change à la date d'arrêté) et le coût d'entrée, il en résulte des plus-values latentes ou des moins-values latentes. Les moins-values latentes doivent faire l'objet de dépréciations comptabilisées au compte de résultats. Lorsque la juste valeur à la date d'arrêté des comptes est supérieure à la valeur nette comptable mais inférieure au coût (brut) d'entrée, il ne s'agit pas d'une plus-value mais d'une diminution d'une moins-value antérieurement constatée sous forme de dépréciation; cette diminution doit être constatée sous forme de reprise de dépréciation.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2022, la Société a constaté une dépréciation de 985.318 € pour baisse de valeur des titres d'Orea et d'Allegiant (au 30 juin 2021 : reprise de dépréciation de 160.175 €). La dépréciation a été comptabilisée dans les charges financières et la reprise de dépréciation dans les produits financiers à l'état des résultats.

(e) Dépréciation des immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des actifs relatifs aux redevances de la Société sont revues à chaque clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur.

Mine Rosebel

Aucun indicateur de ce type n'a été identifié pour les actifs incorporels relatifs à la redevance Rosebel au 30 juin 2022.

Projet Montagne d'Or (Actif de redevance Paul Isnard)

Historique

Au cours de l'année 2019, les déclarations du gouvernement français sur la Compagnie Minière Montagne D'Or, à laquelle la redevance Paul Isnard est attachée, ont créé une incertitude quant à la délivrance des divers autorisations et permis non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et pourraient avoir une incidence sur les capacités opérationnelles et financières de ce dernier. En l'absence de permis d'exploitation, la valeur nette comptable des actifs relatifs à la redevance Paul Isnard devra être totalement dépréciée.

Le 24 décembre 2020, le tribunal administratif de Cayenne a enjoint l'État Français à prolonger les concessions minières de Montagne d'Or dans un délai de six mois à compter de la décision.

Le 3 février 2021, le gouvernement français a annoncé qu'il faisait appel de la décision du tribunal administratif de prolonger les concessions minières de Montagne d'Or.

Le 22 juillet 2021, Orea a annoncé que la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté l'appel du gouvernement français et sa demande de sursis à l'exécution des décisions de justice du 24 décembre 2020. Dans son jugement, la Cour d'appel a conclu que les arguments avancés par le gouvernement français étaient sans fondement et que la joint-venture avait soumis des demandes complètes et rempli toutes les exigences pour le renouvellement des concessions minières.

Le 7 octobre 2021, Orea a indiqué avoir reçu confirmation que le gouvernement français avait déposé un dernier recours devant le Conseil d'État sur le renouvellement des titres miniers concernant Montagne d'Or.

Événements 2022

Le 10 mai 2022, Orea a indiqué que le Conseil d'État avait jugé recevable le dernier recours déposé par le gouvernement français concernant le renouvellement des titres miniers concernant Montagne d'Or.

Orea a également annoncé le 13 juin 2022 un placement privé afin de financer un plan d'action en réponse aux sanctions imposées à Nordgold par les États-Unis.

Le 30 juin 2022, Orea a indiqué avoir entamé des négociations avec Nordgold pour obtenir sa participation de 55,01 % (pour un total de 100 %) dans la joint-venture Montagne d'Or.

Indice de perte de valeur

Un indice de perte de valeur de l'actif de redevance Paul Isnard a été identifié au 30 juin 2022, du fait que le partenaire de la joint-venture, Nordgold, ait été sanctionné par le département du Trésor américain dans le cadre du conflit en Ukraine. À l'heure actuelle, on ignore quel sera l'impact des sanctions sur Nordgold et sa capacité à continuer de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent aux termes du pacte d'actionnaires existant entre Orea et Nordgold, relatif au projet Montagne d'Or.

Hypothèses retenues dans le test de dépréciation

Lors du test de dépréciation réalisé au 30 juin 2022, la Société a examiné si les divers autorisations et permis seraient obtenus dans des conditions permettant à la joint-venture de poursuivre ce projet ainsi que les implications des sanctions imposées à Nordgold. Malgré les incertitudes entourant le calendrier d'obtention des permis et les sanctions imposées à Nordgold, rien n'indique actuellement que les permis ne seront pas renouvelés par le gouvernement français ou que les droits de redevances de la Société seront affectés par les sanctions. Le risque de non-recouvrement est très faible, même si les flux de trésorerie liés au projet sont retardés. Par conséquent, la Société continue

de présumer que les divers autorisations et permis seront accordés dans des conditions permettant à la joint-venture de poursuivre ce projet, bien que le calendrier soit quelque peu incertain. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée dans le compte de résultat au 30 juin 2022.

Projet Bomboré

Aucun indicateur de ce type n'a été identifié pour les actifs incorporels relatifs à la production d'argent du projet Bomboré au 30 juin 2022.

(f) Capitaux propres

Compte tenu du résultat du semestre clos le 30 juin 2022 qui s'élevait à un bénéfice de 8.122.278 €, les capitaux propres sociaux de la Société s'élevaient au 30 juin 2022 à 31.806.685 €.

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 18 mai 2022 a approuvé un dividende d'un montant de 15.622.820 € (0,25 € par action) qui a été payé aux actionnaires de la Société le 9 juin 2022.

(g) Résultats

Les comptes sociaux semestriels d'EURO présentent un bénéfice net de 8.122.278 € pour le semestre clos le 30 juin 2022 contre 4.513.237 € au cours de la même période en 2021.

(h) Comparaison des résultats des semestres clos le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021

Selon le référentiel comptable français, les autres produits d'exploitation provenant des redevances pour concessions se sont établis à 10.259.980 € pour le semestre clos le 30 juin 2022, en hausse par rapport aux 5.654.116 € au cours du semestre clos le 30 juin 2021. Ces produits provenaient exclusivement de la redevance de la mine Rosebel pour les semestres clos le 30 juin 2022 et 2021. Les produits ont été plus élevés à ceux de la période précédente, principalement en raison de l'augmentation de la production d'or à 74 723 onces durant le premier semestre 2022, contre 47 404 onces à la même période en 2021 (3,3 millions d'euros). La hausse des produits est également expliquée par l'affaiblissement de l'euro (0,9 million d'euros) ainsi que par un cours moyen de l'or plus élevé de 1 874 dollars américains l'once durant le premier semestre 2022, contre 1 803 dollars américains l'once durant le premier semestre 2021 (0,4 millions).

Les charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements) se sont élevées à 352.901 € pour le semestre clos le 30 juin 2022 contre 298.062 € pour la même période en 2021. Cette hausse s'explique principalement par des charges administratives plus élevées.

Les dotations aux amortissements sur les actifs intangibles du premier semestre de 2022 se sont élevées à 107.760 € comparativement à 68.125 € pour la même période en 2021. Cette hausse en 2022 est liée à la production d'onces d'or plus élevée de la mine Rosebel.

Les résultats financiers comprennent une différence positive de change sur les comptes bancaires de 1.855.160 € au cours des six premiers mois de 2022 comparativement à une différence positive de change sur les comptes bancaires de 572.618 € au cours du premier semestre de 2021. Cet écart de change positif en 2022 en hausse par rapport à l'écart positif en 2021 est principalement dû à un affaiblissement de l'euro par rapport au dollar américain en 2022 versus 2021.

La Société a constaté une dépréciation pour baisse de valeur des titres de 985.318 € à la suite de la baisse des cours des titres négociables pour le premier semestre de 2022 comparativement à une reprise sur dépréciation suite à une hausse de valeur des titres de 160.175 € pour la même période en 2021.

Durant le premier semestre clos le 30 juin 2022, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur les bénéfices de 2.843.895 €, contre un montant 1.718.411 € au premier semestre de 2021. La hausse s'explique principalement par l'incidence fiscale d'une hausse des bénéfices et des écarts de conversion partiellement neutralisée par l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables.

Transactions entre parties liées

Les transactions intervenues au cours du semestre entre les parties liées au sens de l'article R123-199-1 du Code de commerce qui entrent dans le champ d'application de l'article R 123-198, 11° du même code sont les suivantes :

Les produits des redevances liées à la mine Rosebel au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2022 étaient de 10.259.980 € contre 5.654.116 € pour la même période en 2021. Au 30 juin 2022, 5.662.401 € restaient à recevoir et étaient inclus dans les créances clients (31 décembre 2021 – 3.525.529 €).

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2022, la Société a comptabilisé des honoraires de soutien d'un montant total de 41.637 € comparativement à 36.164 € au cours de la même période de 2021. Ces frais sont inclus dans les charges d'exploitation. Le montant à payer s'y rattachant au 30 juin 2022 était de 7.316 € (6.253 € au 31 décembre 2021) et était inclus dans les dettes fournisseurs.

Évolution prévisible de l'activité en 2022

La production aurifère de 2022 liée à la redevance Rosebel est estimée à entre 113.000 onces et 139.000 onces. En 2022, la redevance Rosebel devrait engendrer des revenus de la Société d'entre environ 12,3 millions € et 15,2 millions € (14,8 millions de dollars U.S. et 18,2 millions de dollars U.S.). Ces montants avant impôts sont basés sur un prix de 1.700 dollars U.S. par once et un taux de change de 1,0 euro pour 1,20 dollar U.S. L'incidence des variations des cours moyens sur les revenus annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 126.000 onces, serait d'environ 1,2 million de dollars U.S. pour chaque variation de 100 dollars U.S. par once d'or. L'incidence d'une variation de 5% du taux de change moyen sur les revenus annuels d'EURO serait d'approximativement 0,7 million €.

Le projet Bomboré devrait atteindre la production commerciale au cours du troisième trimestre de 2022.

Les flux de trésorerie seront principalement touchés par le paiement de l'impôt sur le revenu. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer son activité sur le long terme.

Pandémie mondiale liée à la COVID-19

La pandémie mondiale de la COVID-19 continue d'évoluer. Les protocoles de détection et d'atténuation de la COVID-19 sont revus en permanence pour s'adapter à l'évolution de la situation. La Société continue de surveiller étroitement cette évolution et de prendre les mesures nécessaires pour gérer les effets de la pandémie de la COVID-19 sur tous les aspects de ses activités.

Sur le site de Rosebel et au Suriname, la situation liée à la COVID-19 est restée stable au cours du deuxième trimestre de 2022. Au Suriname, la majorité des dispositions sanitaires ont été levées, tandis que le port du masque demeure obligatoire à l'intérieur sur le site de Rosebel et que d'autres mesures d'atténuation ont été mises en œuvre pour continuer à réduire l'impact de la pandémie sur le site.

*
* *

Le Conseil d'administration



**Comptes sociaux (Normes françaises)
pour la période du
1^{er} janvier au 30 juin 2022**

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2022 au 30/06/2022

EURO RESSOURCES S.A.

23 Rue du Roule 75001 PARIS 01

Siret : 39091908200086



GVA EURAUDIT

Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

105 AVENUE RAYMOND POINCARE 75116 PARIS / Tél. 01 45 00 76 00

www.gva.fr

Certifié ISO 9001 - Version 2015

Sommaire

1. Comptes annuels	1
<i>Bilan actif</i>	4
<i>Bilan passif</i>	5
<i>Compte de résultat</i>	6
<i>Compte de résultat (suite)</i>	7
<i>Annexe</i>	8
<i>Règles et méthodes comptables</i>	9
<i>Faits caractéristiques</i>	15
<i>Notes sur le bilan</i>	16
<i>Dépréciation des actifs</i>	22
<i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	23
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	24
<i>Identités des sociétés mères consolidant les comptes</i>	25

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2022 au 30/06/2022

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	21 516 406	9 058 269	12 458 137	12 565 897
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	5 945 036	4 357 560	1 587 476	2 572 794
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 461 442	13 415 829	14 045 613	15 138 691
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 662 401		5 662 401	3 525 529
Autres créances	16 635		16 635	420 617
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	13 263 430		13 263 430	20 367 148
Charges constatées d'avance (3)	10 140		10 140	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 952 603		18 952 606	24 313 294
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	46 414 045	13 415 829	32 998 219	39 451 985
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	624 913	624 913
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	158 097	158 097
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 496	62 496
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	22 838 901	28 347 107
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	8 122 278	10 114 614
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	31 806 685	39 307 227
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	7 316	6 253
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 408	109 628
Dettes fiscales et sociales	1 079 053	7 939
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	22 757	20 938
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 191 534	144 758
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	32 998 219	39 451 986
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 191 534	144 758
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2022	30/06/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			241 750	142 834
Autres produits			10 259 980	5 654 116
Total produits d'exploitation (I)			10 501 730	5 796 950
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			234 619	202 588
Impôts, taxes et versements assimilés			72 064	47 300
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			107 760	68 125
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			46 218	48 174
Total charges d'exploitation (II)			460 661	366 187
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			10 041 069	5 430 763
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			55 262	68 092
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				160 175
Différences positives de change			1 855 160	572 618
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 910 422	800 885
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			985 318	
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			985 318	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			925 104	800 885
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			10 966 173	6 231 648

Compte de résultat (suite)

	30/06/2022	30/06/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	2 843 895	1 718 411
Total des produits (I+III+V+VII)	12 412 152	6 597 835
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 289 874	2 084 598
BENEFICE OU PERTE	8 122 278	4 513 237
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2022 au 30/06/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

EURO RESSOURCES S.A. (ci-après "EURO" ou la "Société") est cotée sur le marché Euronext Paris sous la référence FR0000054678.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 32.998.219 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 8.122.278 euros.

Cette situation intermédiaire a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2022 au 30 juin 2022. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes intermédiaires.

Ces comptes intermédiaires ont été arrêtés le 5 août 2022 par le Conseil d'administration de la Société.

Règles Comptables

Les comptes intermédiaires du semestre clos le 30 juin 2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'ANC n°2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au Journal Officiel le 15 octobre 2014. Ce règlement a été modifié, notamment par les règlements suivants :

- Le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 approuvé par arrêté du 4 décembre 2015 relatif à la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels et incorporels postérieurement à leur date d'acquisition, le mali technique de fusion ;
- Le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les résultats de change sur les dettes et créances commerciales sont désormais enregistrés en résultat d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans ces comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros (€).

Jugements, estimations et hypothèses comptables déterminants

Lors de la préparation des états financiers, la direction est amenée à formuler des jugements, à faire des estimations et à retenir des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et des passifs éventuels publié à la date des états financiers, et sur le montant des produits et des charges publiées durant la période considérée. Les estimations et les hypothèses sont constamment évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les événements futurs anticipés jugés raisonnables au vu des circonstances.

Les hypothèses sur l'avenir et les autres sources majeures d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière comportent un risque important de donner lieu à un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs durant l'exercice suivant. Les principaux jugements et sources d'incertitude relatives aux estimations susceptibles, selon la Société, d'avoir un impact significatif sur les montants comptabilisés dans ses états financiers concernent principalement l'évaluation des redevances et des provisions.

Les estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales sont incertaines et les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations pourraient devoir être révisées en raison des résultats issus des forages, des tests et de la production, ainsi que des variations significatives des cours des métaux et des charges opérationnelles postérieures à la date des estimations. Les estimations des réserves et des ressources minérales ont un impact sur la détermination de la durée d'utilité des redevances, l'évaluation de la charge d'amortissement et l'analyse de la dépréciation.

La détermination de l'existence d'une obligation actuelle à la fin de la période considérée à la lumière de tous les indices disponibles, dont l'opinion d'experts, fait appel au jugement.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres. Les immobilisations incorporelles incluses dans Concessions, brevets et licences, sont composées de :

Droits à redevances Rosebel :

Ces droits correspondent au 30 juin 2022, aux droits à redevances relatifs à la mine Rosebel pour une valeur brute de 11.145.984 € et une valeur nette de 2.087.715 €.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminés en fonction du niveau de production attendu de la mine et sont amortis en fonction de leur durée d'exploitation réelle.

La redevance Rosebel payée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »), qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produites par la mine, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« Afternoon London Price »). Au 30 juin 2022, la mine Rosebel avait produit depuis son entrée en production 5,58 millions d'onces d'or, et il restait environ 1,42 millions d'onces d'or à extraire en vertu de ce contrat de redevance. Les réserves prouvées et probables de la mine Rosebel étaient estimées à 2,6 millions d'onces au 31 décembre 2021. Ces réserves n'incluent pas les réserves liées au gisement Saramacca de la mine Rosebel puisqu'elles ne sont pas incluses dans la définition de la propriété selon le contrat de redevance. La redevance est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 dollars américains par once pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 dollars américains par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

La dotation aux amortissements de ces droits est égale au produit des quantités extraites de la période par la valeur nette comptable des droits au 1er janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Conformément au plan comptable général, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

Droits à redevances Paul Isnard :

D'une valeur brute et nette de 4.194.650 €, ces droits correspondent, en application de la convention d'option signée avec Orea Mining Corp., au droit à redevance sur la production nette d'affinage couvrant les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêts entourant les concessions en Guyane Française détenues dans le cadre d'un accord de coentreprise entre Orea Mining Corp. et Nord Gold SE (Compagnie Minière Montagne d'Or).

Cette redevance est de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or. Cet actif sera amorti à hauteur des quantités extraites de l'année et rapportées à 5 millions d'onces d'or correspondant au plafond des droits à redevance.

Production d'argent Bomboré :

D'une valeur brute et nette de 6.175.772 €, ces droits correspondent à l'acquisition au 15 octobre 2021 d'une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation (« Orezone »). Orezone est une société de développement canadienne qui détient 90 % des intérêts de Bomboré, l'un des plus importants gisements d'or non exploités au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest.

Au titre de la production d'argent, EURO recevra 50% de la production d'argent payable sur la durée de vie de la mine du projet Bomboré. L'accord comprend également une obligation minimale de livraison garantie en faveur d'EURO de 37.500 onces d'argent par an, à compter de la date de sa déclaration de production commerciale, jusqu'à livraison de 375.000 onces d'argent payable, après quoi la garantie de paiement annuel minimum ne sera plus applicable. Si, au cours des cinq premières années de vie de la mine, l'unité de traitement de Bomboré atteint un taux de production moyen de 3.300.000 tonnes par an de minerai sulfuré, Orezone aura le droit de racheter 50 % de la Production d'argent à EURO pour un montant de 7,15 millions dollars U.S.

Cet actif sera amorti à hauteur des quantités extraites de l'année et rapportées à 491.000 onces d'argent prévu sur la période allant de 2022 à 2036.

Règles et méthodes comptables

Dépréciation des immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des actifs relatifs aux redevances de la Société sont revues à chaque clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur (diminution significative des réserves d'or ou d'argent prouvées et probables, chute du cours de l'or ou de l'argent sur le London Bullion Market, dégradation du cours du dollar). Un test de dépréciation est effectué à chaque clôture annuelle, la durée de projection prenant fin quand l'intégralité des onces d'or ou d'argent au titre du contrat de redevance ont été extraites (prévisions jusqu'à 2026 pour la mine Rosebel, 2032 pour le projet Paul Isnard et 2036 pour le projet Bomboré). Le test prend en compte les hypothèses suivantes :

- La comparaison entre les réserves prouvées et probables définies par une personne qualifiée au sens du droit minier Canadien et les quantités restant à extraire au titre du contrat de redevance (au 31 décembre 2021, 2,7 millions d'once d'or pour Paul Isnard, 2,6 millions d'onces d'or pour Rosebel et 0,5 million d'onces d'argent pour Bomboré, représentant la quote-part d'EURO, soit 50%, de la production d'argent).
- Le cours moyen estimé de l'or et de l'argent sur la base de travaux d'établissements financiers multiples soit 1 275 USD par once d'or pour Paul Isnard, un cours moyen estimé variant de 1 600 USD à 1 700 USD par once d'or pour Rosebel, et un cours moyen estimé variant de 21 USD à 24 USD par once d'argent pour Bomboré.
- Le cours moyen du dollar américain, estimé à 1,20 USD par euro sur la période de projection pour Paul Isnard, Rosebel et Bomboré.
- Le taux d'actualisation variant de 6,5% à 7%.

Mine Rosebel

Aucun indicateur de ce type n'a été identifié pour les actifs incorporels relatifs à la redevance Rosebel au 30 juin 2022.

Projet Montagne d'Or (Actif de redevance Paul Isnard)

Historique

Au cours de l'année 2019, les déclarations du gouvernement français sur la Compagnie Minière Montagne D'Or, à laquelle la redevance Paul Isnard est attachée, ont créé une incertitude quant à la délivrance des divers autorisations et permis non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et pourraient avoir une incidence sur les capacités opérationnelles et financières de ce dernier. En l'absence de permis d'exploitation, la valeur nette comptable des actifs relatifs à la redevance Paul Isnard devra être totalement dépréciée.

Le 24 décembre 2020, le tribunal administratif de Cayenne a enjoint l'État Français à prolonger les concessions minières de Montagne d'Or dans un délai de six mois à compter de la décision.

Le 3 février 2021, le gouvernement français a annoncé qu'il faisait appel de la décision du tribunal administratif de prolonger les concessions minières de Montagne d'Or.

Le 22 juillet 2021, Orea a annoncé que la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté l'appel du gouvernement français et sa demande de sursis à l'exécution des décisions de justice du 24 décembre 2020. Dans son jugement, la Cour d'appel a conclu que les arguments avancés par le gouvernement français étaient sans fondement et que la joint-venture avait soumis des demandes complètes et rempli toutes les exigences pour le renouvellement des concessions minières.

Le 7 octobre 2021, Orea a indiqué avoir reçu confirmation que le gouvernement français avait déposé un dernier recours devant le Conseil d'État sur le renouvellement des titres miniers concernant Montagne d'Or.

Événements 2022

Le 10 mai 2022, Orea a indiqué que le Conseil d'État avait jugé recevable le dernier recours déposé par le gouvernement français concernant le renouvellement des titres miniers concernant Montagne d'Or.

Orea a également annoncé le 13 juin 2022 un placement privé afin de financer un plan d'action en réponse aux sanctions imposées à Nordgold par les États-Unis.

Le 30 juin 2022, Orea a indiqué avoir entamé des négociations avec Nordgold pour obtenir sa participation de 55,01 % (pour un total de 100 %) dans la joint-venture Montagne d'Or.

Règles et méthodes comptables

Indice de perte de valeur

Un indice de perte de valeur de l'actif de redevance Paul Isnard a été identifié au 30 juin 2022, du fait que le partenaire de la joint-venture, Nordgold, ait été sanctionné par le département du Trésor américain dans le cadre du conflit en Ukraine. À l'heure actuelle, on ignore quel sera l'impact des sanctions sur Nordgold et sa capacité à continuer de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent aux termes du pacte d'actionnaires existant entre Orea et Nordgold, relatif au projet Montagne d'Or.

Hypothèses retenues dans le test de dépréciation

Lors du test de dépréciation réalisé au 30 juin 2022, la Société a examiné si les divers autorisations et permis seraient obtenus dans des conditions permettant à la joint-venture de poursuivre ce projet ainsi que les implications des sanctions imposées à Nordgold. Malgré les incertitudes entourant le calendrier d'obtention des permis et les sanctions imposées à Nordgold, rien n'indique actuellement que les permis ne seront pas renouvelés par le gouvernement français ou que les droits de redevances de la Société seront affectés par les sanctions. Le risque de non-recouvrement est très faible, même si les flux de trésorerie liés au projet sont retardés. Par conséquent, la Société continue de présumer que les divers autorisations et permis seront accordés dans des conditions permettant à la joint-venture de poursuivre ce projet, bien que le calendrier soit quelque peu incertain. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée dans le compte de résultat au 30 juin 2022.

Projet Bomboré

Aucun indicateur de ce type n'a été identifié pour les actifs incorporels relatifs à la production d'argent du projet Bomboré au 30 juin 2022.

Autres titres immobilisés - Titres négociables

EURO détient des investissements en titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables.

Au 30 juin 2022, ces titres négociables comprenaient 19.095.345 actions de Orea Mining Corp. (« Orea ») (9,0% des actions en circulation au 30 juin 2022; 9,3% au 31 décembre 2021) et 3.819.069 actions d'Allegiant Gold Ltd (« Allegiant ») (3,7% des actions au 30 juin 2022; 4,9% des actions en circulation au 31 décembre 2021).

Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés initialement à leur valeur vénale qui correspond à la valeur de marché à la date de transaction, s'agissant de titres de sociétés cotées. À chaque date d'arrêté des comptes, après avoir comparé la juste valeur (cours moyen du dernier mois auxquels s'applique le dernier cours de change à la date d'arrêté) et le coût d'entrée, il en résulte des plus-values latentes ou des moins-values latentes. Les moins-values latentes doivent faire l'objet de dépréciations comptabilisées au compte de résultats. Lorsque la juste valeur à la date d'arrêté des comptes est supérieure à la valeur nette comptable mais inférieure au coût (brut) d'entrée, il ne s'agit pas d'une plus-value mais d'une diminution d'une moins-value antérieurement constatée sous forme de dépréciation ; cette diminution doit être constatée sous forme de reprise de dépréciation.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2022, la Société a constaté une dépréciation de 985.318 € à la suite de la variation des cours des titres d'Orea et Allegiant (reprise sur dépréciation de 160.175 € au 30 juin 2021). La dépréciation a été comptabilisée dans les charges financières et la reprise de dépréciation dans les produits financiers à l'état des résultats.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de fin de période est inférieure à la valeur comptable.

Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin de période. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au compte de résultat en différences de change.

Règles et méthodes comptables

Écart de change

Les sociétés industrielles et commerciales doivent appliquer le règlement ANC no 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture à leurs exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017. Ce règlement est d'application obligatoire aussi bien pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés établis en règles françaises (Règlement 99-02) des entreprises industrielles et commerciales. Les résultats de change sur les dettes et créances commerciales sont enregistrés en résultat d'exploitation.

Les résultats financiers comprennent, au premier semestre de 2022, des gains de change de 1.855.160 € comparativement à des gains de change sur les comptes bancaires de 572.618 € au cours du premier semestre de 2021. L'augmentation des gains de change est principalement due à un affaiblissement de l'euro face au dollar américain en 2022 par rapport à la même période en 2021.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Environ 4 % de la trésorerie disponible d'EURO était détenue en euros au 30 juin 2022 (31 décembre 2021 : 1 %), le principal compte bancaire étant en dollars américains.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Transactions entre parties liées

Les transactions intervenues au cours de l'exercice entre les parties liées au sens de l'article R123-199- 1 du Code de commerce qui entrent dans le champ d'application de l'article R 123-198, 11° du même code sont les suivantes :

Les produits des redevances liées à la mine Rosebel au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2022 étaient de 10.259.980 € contre 5.654.116 € pour la même période en 2021. Au 30 juin 2022, 5.662.401 € restaient à recevoir et étaient inclus dans les créances clients (31 décembre 2021 - 3.525.529 €).

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2022, la Société a comptabilisé des honoraires de soutien d'un montant total de 41.637 € comparativement à 36.164 € au cours de la même période de 2021. Ces frais sont inclus dans les charges d'exploitation. Le montant à payer s'y rattachant au 30 juin 2022 était de 7.316 € (6.253 € au 31 décembre 2021) et était inclus dans les dettes fournisseurs.

Charges d'impôts

Conformément à la recommandation CNC n°99-R-01, la charge d'impôt sur les sociétés a été évaluée en appliquant au résultat actuel avant impôt de la période, le taux effectif moyen estimé pour l'exercice 2022 soit 25.0% au 30 juin 2022 (en 2021, le taux d'impôt sur les sociétés applicables au résultat avant impôts était de 26.5%). Une cotisation sociale généralisée de 3.3% s'ajoute au taux d'imposition.

Provisions pour litiges et contrôles réglementaires

De par leur nature, les passifs éventuels seront déterminés uniquement lors de la survenue ou de l'absence de survenue d'un ou plusieurs événements futurs. L'évaluation des passifs éventuels fait appel au jugement et met en jeu des estimations importantes sur l'issue d'événements futurs.

La Société peut faire l'objet de contrôles par les autorités réglementaires, qui peuvent être complexes et sujets à interprétation. Il peut s'agir de contrôles fiscaux. La Société fait preuve de diligence et exerce un jugement avisé pour interpréter les dispositions des lois et des réglementations en vigueur, ainsi que leur application et leur administration par les autorités réglementaires pour déterminer raisonnablement et verser les montants dus. Le cas échéant, la Société peut être soumise à un examen par les autorités réglementaires et, dans ce contexte, les interprétations de la Société sur les montants dus et versés peuvent donner lieu à des litiges.

Règles et méthodes comptables

Des conseillers juridiques et autres experts évaluent l'issue possible des litiges et des contrôles réglementaires. En conséquence, la Société constitue des provisions au titre des montants qu'elle risque de devoir payer.

Une provision est comptabilisée lorsque (i) la Société a une obligation légale ou implicite envers un tiers résultant d'événements passés, (ii) il est probable que le règlement de cette obligation entraînera une sortie de ressources, et (iii) le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Au 30 juin 2022, la Société n'avait pas constitué de provision au titre de litiges ou de contrôles réglementaires, en l'absence de plainte ou de contrôle.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Les principaux actifs de la Société sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation (« Orezone ») et des titres négociables. La redevance Rosebel est payable par IAMGOLD.

La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») et elle est exploitée par IAMGOLD.

EURO RESSOURCES a environ 62,5 millions d'actions en circulation. IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait 90 % de toutes les actions en circulation d'EURO RESSOURCES au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2022, IAMGOLD France détenait 56.242.153 actions représentant 112.300.344 droits de vote, soit 94,38% des droits de vote d'EURO RESSOURCES.

Distribution de dividendes

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 18 mai 2022 a approuvé un dividende d'un montant de 15.622.820 € (0,25 € par action) qui a été payé aux actionnaires de la Société le 9 juin 2022.

Pandémie mondiale liée à la COVID-19

La pandémie mondiale de la COVID-19 continue d'évoluer. Les protocoles de détection et d'atténuation de la COVID-19 sont revus en permanence pour s'adapter à l'évolution de la situation. La Société continue de surveiller étroitement cette évolution et de prendre les mesures nécessaires pour gérer les effets de la pandémie de la COVID-19 sur tous les aspects de ses activités.

Sur le site de Rosebel et au Suriname, la situation liée à la COVID-19 est restée stable au cours du deuxième trimestre. Au Suriname, la majorité des dispositions sanitaires ont été levées, tandis que le port du masque demeure obligatoire à l'intérieur sur le site de Rosebel et que d'autres mesures d'atténuation ont été mises en œuvre pour continuer à réduire l'impact de la pandémie sur le site.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 516 406			21 516 406
Immobilisations incorporelles	21 516 406			21 516 406
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	5 945 036			5 945 036
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	5 945 036			5 945 036
ACTIF IMMOBILISE	27 461 442			27 461 442

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 950 509	107 760		9 058 269
Immobilisations incorporelles	8 950 509	107 760		9 058 269
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	8 950 509	107 706		9 058 269

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de la période s'élève à 5 689 176 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 662 401	5 662 404	
Autres	16 635	16 635	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 140	10 140	
Total	5 689 176	5 689 176	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social⁰

Capital social d'un montant de 624 912,81 Euros décomposé en 62 491 281 titres d'une valeur nominale de 0,01 Euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1.191.534 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 408	82 408		
Dettes fiscales et sociales	1 079 053	1 079 053		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	30 073	30 073		
Produits constatés d'avance				
Total	1 191 534	1 191 534		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FRANCE - FNP	69 338
FOURNISSEURS CANADIEN - FNP	13 023
PROVISION CVAE	24 615
ETAT TAXES A PAYER	3 258
Total	110 234

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	10 140		
Total	10 140		

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de la période	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciations à la fin de la période
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	3 372 242	985 318		4 357 560
Stocks				
Créances et valeurs mobilières				
TOTAL	3 372 242	985 318		4 357 560

Au 30 juin 2022, la dépréciation des immobilisations financières concerne :

- Les titres OREA à hauteur de 3.537.423 €
- Les titres ALLEGIANT à hauteur de 820.137 €

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 31/12/2021	Affectation du résultat	Distribution de dividende	Résultat 30/06/2022	Solde au 30/06/2022
Capital social	624 913				624 913
Primes d'émission	123 567				123 567
Bon de souscription	34 530				34 530
Réserve légale	62 496				62 496
Report à nouveau	28 347 107	10 114 614	-15 622 820		22 838 901
Résultat	10 114 614	-10 114 614		8 122 278	8 122 278
TOTAL	39 307 227		- 15 622 820	8 122 278	31 806 685

Notes sur le compte de résultat

Reprises sur provisions (et amortissements)

Le poste intitulé « Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges » est constitué des gains de change sur créances.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Ayant son siège social à
IAMGOLD CORPORATION	401 Bay Street, Suite 3200, PO Box153 Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4



EURO Ressources ^{SA}

A Gold Resource
Royalty Company

États financiers intermédiaires
résumés non audités (Normes IFRS)
Deuxième trimestre clos le 30 juin 2022

Sommaire

Bilans	3
Comptes de résultat	4
États du résultat global	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Tableaux de variation des capitaux propres	7
Notes aux états financiers intermédiaires résumés	8 – 18

Bilans
(non audités)
(en milliers d'euros)

	Notes	30 juin 2022	31 décembre 2021
Actifs non courants		€ 16 413	€ 15 838
Redevances	4	14 925	13 862
Titres négociables	5	1 488	1 976
Actifs courants		18 953	24 314
Créances clients	6	5 662	3 526
Autres actifs courants		28	18
Créance d'impôt sur le résultat		-	403
Trésorerie	7	13 263	20 367
Total des actifs		€ 35 366	€ 40 152
Capitaux propres		€ 33 531	€ 39 818
Capital social	8.1	625	625
Primes d'émission	8.1	84	84
Autres réserves		26 399	31 506
Résultat net de la période		6 423	7 603
Passifs non courants		644	189
Impôts différés		644	189
Passifs courants		1 191	145
Dettes fournisseurs et passifs courants		120	145
Impôt sur le résultat à payer		1 071	-
Total des passifs et des capitaux propres		€ 35 366	€ 40 152
Passifs éventuels	15		

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

Comptes de résultat
(non audités)
(en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)

	Notes	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
		2022	2021	2022	2021
Produits	11,14	€ 5,491	€ 2,192	€ 10,260	€ 5,654
Charges opérationnelles	12	(179)	(139)	(288)	(261)
Dotation aux amortissements	4	(72)	(31)	(134)	(78)
Résultat opérationnel		5,240	2,022	9,838	5,315
Produits des placements		43	36	54	68
Pertes de change		(235)	(183)	(237)	(247)
Résultat financier net		(192)	(147)	(183)	(179)
Résultat avant impôt sur le résultat		5,048	1,875	9,655	5,136
Charge d'impôt sur le résultat	9	(1,791)	(400)	(3,232)	(1,788)
Résultat net		€ 3,257	€ 1,475	€ 6,423	€ 3,348
Résultat par action de base et dilué (€/action)	8.2	€ 0.052	€ 0.024	€ 0.103	€ 0.054

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

États du résultat global

(non audités)
(en milliers d'euros)

	Notes	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
		2022	2021	2022	2021
Résultat net		€ 3 257	€ 1 475	€ 6 423	€ 3 348
Autres éléments du résultat global Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat					
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables, après impôts	5	(852)	185	(717)	(615)
Écarts de conversion		2 570	(670)	3 630	1 262
Autres éléments du résultat global (perte)		1 718	(485)	2 913	647
Total du résultat global		€ 4 975	€ 990	€ 9 336	€ 3 995

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

Tableaux des flux de trésorerie (non audités) (en milliers d'euros)

	Notes	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
		2022	2021	2022	2021
Activités opérationnelles					
Résultat net		€ 3,257	€ 1,475	€ 6,423	€ 3,348
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie :					
Dotation aux amortissements		72	31	134	78
Pertes de change		235	183	237	247
Charge d'impôt sur le résultat		1,791	400	3,232	1,788
Variations des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie	13	(504)	1,308	(1,779)	694
Trésorerie générée par les activités opérationnelles, avant impôts payés		4,851	3,397	8,247	6,155
Impôts payés		(534)	734	(1,433)	(309)
Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles		4,317	4,131	6,814	5,846
Activités de financement					
Dividendes versés	8.3	(15,623)	(15,623)	(15,623)	(15,623)
Impact latent des variations de cours de devises sur la trésorerie		1,149	(718)	1,705	643
Diminution de la trésorerie		(10,157)	(12,210)	(7,104)	(9,134)
Trésorerie au début de la période		23,420	34,572	20,367	31,496
Trésorerie à la fin de la période		€ 13,263	€ 22,362	€ 13,263	€ 22,362

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

Tableaux de variation des capitaux propres (non audités) (en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve de juste valeur	Écarts de conversion	Résultats non distribués	Résultat net de la période	Total des capitaux propres
Solde au							
31 décembre 2021	€ 625	€ 84	€ (2 511)	€ 5 715	€ 28 302	€ 7 603	€ 39 818
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	7 603	(7 603)	-
Solde au 31 décembre 2021 après affectation du résultat	625	84	(2 511)	5 715	35 905	-	39 818
Dividendes (note 8.3)	-	-	-	-	(15 623)	-	(15 623)
Total du résultat global	-	-	(717)	3 630	-	6 423	9 336
Solde au							
30 juin 2022	€ 625	€ 84	€ (3 228)	€ 9 345	€ 20 282	€ 6 423	€ 33 531

	Capital social	Primes d'émission	Réserve de juste valeur	Écarts de conversion	Résultats non distribués	Résultat net de la période	Total des capitaux propres
Solde au							
31 décembre 2020	€ 625	€ 84	€ (1 739)	€ 2 950	€ 29 962	€ 13 963	€ 45 845
Affectation du résultat 2020	-	-	-	-	13 963	(13 963)	-
Solde au 31 décembre 2020 après affectation du résultat	625	84	(1 739)	2 950	43 925	-	45 845
Dividendes (note 8.3)	-	-	-	-	(15 623)	-	(15 623)
Total du résultat global	-	-	(615)	1 262	-	3 348	3 995
Solde au							
30 juin 2021	€ 625	€ 84	€ (2 354)	€ 4 212	€ 28 302	€ 3 348	€ 34 217

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés non audités

(Sauf indication contraire, les montants dans les notes sont en euros et ceux dans les tableaux en milliers d'euros.)

1) Informations générales

EURO Ressources S.A. (« EURO », ou la « Société ») est une société anonyme domiciliée en France métropolitaine, dont le siège social est situé à Paris. EURO est une société cotée en France, qui ne prépare pas d'états financiers consolidés.

Au 30 juin 2022, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »), détenait 90 % de toutes les actions en circulation d'EURO et 94,38 % des droits de vote d'EURO (note 8.1). Les titres d'EURO sont cotés sur le marché NYSE Euronext Paris sous le symbole EUR.

Les principaux actifs de la Société sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation (« Orezone »), et des titres négociables. La redevance Rosebel est payable par IAMGOLD. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD. La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Orea Mining Corp. (« Orea ») et Nord Gold SE (« Nordgold ») (« Compagnie Minière Montagne d'Or » ou la « JV »). Au titre de la production d'argent, EURO recevra 50 % de la production d'argent payable sur la durée de vie de la mine du projet Bomboré d'Orezone, situé au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest.

2) Principales méthodes comptables et présentation

2.1) Déclaration de conformité

Les états financiers intermédiaires résumés non audités (les « états financiers intermédiaires ») d'EURO pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021 et les deuxièmes trimestres clos à ces dates sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») afin de se conformer aux obligations canadiennes. En France, seul le référentiel comptable français est applicable pour l'établissement de comptes individuels de sociétés cotées.

Les états financiers intermédiaires d'EURO au 30 juin 2022 et pour le deuxième trimestre clos à cette date ont été établis conformément à IAS 34, Information financière intermédiaire, et ne comportent pas toutes les informations requises pour des états financiers annuels. En conséquence, certaines informations normalement incluses dans des états financiers annuels préparés conformément aux IFRS ne figurent pas dans les états financiers intermédiaires, ou ont été résumées. Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, exception faite des titres négociables, qui sont évalués à la juste valeur.

Ces états financiers intermédiaires ont été arrêtés le 5 août 2022 par le Conseil d'administration.

2.2) Principes comptables

Ces états financiers intermédiaires, y compris les données comparatives, ont été établis selon des principes comptables et méthodes de calcul identiques à ceux adoptés pour les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2.3) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers de la Société sont présentés en euros (« € » ou « EUR »).

La monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain (« USD »). Elle se détermine en fonction de l'environnement économique dans lequel évolue la Société. Le dollar américain est la devise dans laquelle sont libellées les principales transactions de la Société, comme les redevances et la trésorerie y afférente. Certaines informations supplémentaires sont présentées en dollars américains et en dollars canadiens (« CAD ») dans ces états financiers.

Les transactions en monnaie étrangère (EUR et CAD) sont converties pour un montant correspondant à leur contre-valeur dans la monnaie fonctionnelle (USD), calculée au cours du jour de la transaction. Les profits/pertes de change découlent de la réévaluation de comptes bancaires et autres comptes du bilan importants libellés en monnaies étrangères, ainsi que de la réévaluation et du paiement des dividendes et de l'impôt sur le résultat. Les profits et pertes de change sont rapportés en résultat. Les profits/pertes de change liés aux passifs d'impôts différés sont inclus dans la charge d'impôt sur le résultat.

Les états financiers en dollars américains sont ensuite convertis en euros comme suit :

- les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture de chacun des bilans ;
- les produits et les charges de chaque transaction significative sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la transaction concernée ; sinon, le cours moyen de la période est utilisé ;
- lorsqu'un profit ou une perte sur un actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, l'écart de conversion est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ;
- les transactions sur capitaux propres sont converties sur la base du cours de change à la date de la transaction.

Les ajustements de change résultant de la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « écarts de conversion ». Le taux de change utilisé pour présenter les bilans en euros était 1 EUR pour 1,0468 USD au 30 juin 2022 (1 EUR pour 1,377 USD au 31 décembre 2021). Le taux de change moyen pour le premier semestre clos le 30 juin 2022 utilisé pour présenter le compte de résultat, l'état du résultat global et le tableau des flux de trésorerie était 1 EUR pour 1,1030 USD (semestre clos le 30 juin 2021 : 1 EUR pour 1,2077 USD ; deuxième trimestre de 2022 et 2021, respectivement : 1 EUR pour 1,0790 USD et 1,2002 USD). Les transactions importantes sont converties selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. L'écart de conversion comptabilisé dans l'état du résultat global s'explique par la fluctuation des taux de change.

3) Gestion du risque financier

EURO est exposée à différents types de risques financiers :

- le risque de marché (principalement le risque de change et de variation du cours de l'or et de l'argent et des titres négociables) ;
- le risque de crédit ; et
- le risque de liquidité.

EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

3.1) Risque de marché**3.1.1) Risque de variation du cours de l'or**

EURO est exposée au risque de variation du cours de l'or. La production de la mine de Rosebel devrait s'établir entre 113 000 et 139 000 onces en 2022, et il est prévu que la redevance Rosebel apporte à la Société des produits compris entre 12,3 millions d'euros et 15,2 millions d'euros environ (soit entre 14,8 millions de dollars américains et 18,2 millions de dollars américains). Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 700 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,20 dollar américain pour 1 euro. L'incidence des fluctuations du cours moyen de l'or sur les produits annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 126 000 onces, se chiffrerait à environ 1,2 million de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 0,7 million d'euros.

3.1.2) Risque de change

La monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain (« USD ») et ses états financiers sont présentés en euros. EURO est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport à l'euro. La plupart des produits sont initialement libellés dans la monnaie fonctionnelle en dollars américains, tandis que la charge d'impôt est libellée en euros qui n'est pas la monnaie fonctionnelle de la Société. Ainsi, le risque de change le plus important est lié à la charge d'impôt sur le résultat.

Semestre clos le 30 juin 2022					Exposition au risque de change (en %)
(en milliers d'euros)	Total	USD	EUR	CAD	
Produits	€ 10,260	€ 10,260	€ -	€ -	0%
Charges opérationnelles	€ 288	€ 113	€ 125	€ 50	61%
Produits des placements	€ 54	€ 54	€ -	€ -	0%
Charge d'impôt sur le résultat	€ 3,232	€ -	€ 3,232	€ -	100%

3.2) Risque de crédit

EURO est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir la redevance Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est minime.

3.3) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, EURO estime que ses revenus opérationnels courants suffisent pour couvrir ses dépenses.

4) Redevances

	31 décembre 2021		Variation		Écarts de conversion		30 juin 2022
<u>Coûts</u>							
Rosebel ¹	€	13,494	€	-	€	1,173	€ 14,667
Paul Isnard ²		4,922	€	-		428	5,350
Bomboré ³		6,285	€	-		546	6,831
		24,701		-		2,147	26,848
<u>Amortissements cumulés</u>							
Rosebel		(10,839)		(134)		(950)	(11,923)
	€	13,862	€	(134)	€	1,197	€ 14,925

	31 décembre 2020		Variation		Écarts de conversion		31 décembre 2021
<u>Coûts</u>							
Rosebel ¹	€	12,555	€	-	€	939	€ 13,494
Paul Isnard ²		4,580		-		342	4,922
Bomboré ³		-		6,285		-	6,285
		17,135		6,285		1,281	24,701
<u>Amortissements cumulés</u>							
Rosebel		(9,916)		(174)		(749)	(10,839)
	€	7,219	€	6,111	€	532	€ 13,862

¹ La redevance Rosebel payée chaque trimestre par IAMGOLD, qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produite par la mine Rosebel, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« *Afternoon London price* »). Au 30 juin 2022, la mine Rosebel avait produit environ 5,58 millions d'onces d'or, et il restait environ 1,42 million d'onces d'or couvertes par le contrat de redevance Rosebel. Selon les estimations d'IAMGOLD, les réserves prouvées et probables de la mine Rosebel étaient estimées à 2,6 millions d'onces d'or au 31 décembre 2021. Ces réserves ne comprennent pas les réserves liées au dépôt de Saramacca de la mine Rosebel, qui n'entrent pas dans le champ de la définition de la propriété aux termes du contrat de participation. La redevance Rosebel est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 USD par once pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 USD par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

² La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française. Les revenus de redevance seront calculés en appliquant le pourcentage de la redevance au rendement net de fonderie (« *net smelter return* ») établi à partir des produits des ventes d'or calculés selon le cours mensuel moyen de l'once d'or (en dollars américains) moins les déductions permises selon l'accord. Le pourcentage de redevance sera de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

³ Au titre de la production d'argent, EURO recevra 50 % de la production d'argent payable sur la durée de vie de la mine du projet Bomboré d'Orezone, situé au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest. L'accord comprend également une obligation minimale de livraison garantie de 37 500 onces d'argent par an, sous réserve d'un paiement de rattrapage en cas d'insuffisances dans les délais prévus, jusqu'à la livraison de 375 000 onces d'argent payable, après quoi la garantie de paiement annuel minimum ne sera plus applicable. Orezone est en droit de racheter 50 % de la Production d'argent, dans certaines conditions, pour un montant de 7,15 millions de dollars américains.

Dépréciation des immobilisations incorporelles

La valeur comptable des redevances de la Société est révisée à chaque fin de période de présentation afin de déterminer s'il existe un indice révélant des pertes de valeur (baisse significative des réserves aurifères et argentifères prouvées et probables, baisse du cours de l'or ou de l'argent sur le marché de Londres (*London Bullion Market*), détérioration du taux de change du dollar).

Un test de dépréciation est réalisé à chaque clôture, la période de projection prenant fin lorsque toutes les onces d'or ou d'argent couvertes par le contrat de redevance ont été extraites (prévisions jusqu'en 2026 pour la mine Rosebel, 2032 pour le projet Paul Isnard et 2036 pour le projet Bomboré). Le test s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- La comparaison entre les réserves prouvées et probables définies par une personne habilitée au sens de la loi minière canadienne et les quantités résiduelles devant être extraites aux termes du contrat de redevance (au 31 décembre 2021, 2,7 millions d'onces d'or pour le projet Paul Isnard, 2,6 millions d'onces d'or pour la mine Rosebel et 0,5 million d'onces d'argent pour le projet Bomboré, représentant la part d'EURO, soit 50 % de la production d'argent).
- Le cours moyen estimé de l'or et de l'argent basé sur l'analyse de différents établissements financiers (1 275 USD par once pour le projet Paul Isnard et un cours moyen estimé s'échelonnant de 1 600 USD à 1 750 USD par once d'or pour la mine Rosebel, et un cours moyen estimé s'échelonnant de 21 USD à 24 USD par once d'argent pour le projet Bomboré).
- Le cours moyen du dollar américain, estimé à 1,20 USD pour 1 EUR pour la période de projection pour le projet Paul Isnard, la mine Rosebel et le projet Bomboré.
- Le taux d'actualisation, s'échelonnant de 6,5 % à 7 %.

En outre, les hypothèses financières et opérationnelles ont été soumises à un test de sensibilité. Il apparaît qu'aucun changement raisonnablement possible d'une ou des hypothèses clés conduirait à devoir déprécier les actifs testés.

Mine Rosebel

Aucun indice de perte de valeur relatif à la redevance Rosebel n'a été identifié au 30 juin 2022.

Projet Montagne d'Or (actif de redevance Paul Isnard)

Historique

Au cours de l'année 2019, les déclarations du gouvernement français sur la Compagnie Minière Montagne D'Or, à laquelle la redevance Paul Isnard est attachée, ont créé une incertitude quant à la délivrance des divers autorisations et permis non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et pourraient avoir une incidence sur les capacités opérationnelles et financières de ce dernier. En l'absence de permis d'exploitation, la valeur nette comptable des actifs relatifs à la redevance Paul Isnard devra être totalement dépréciée.

Le 24 décembre 2020, le tribunal administratif de Cayenne a enjoint l'État Français à prolonger les concessions minières de Montagne d'Or dans un délai de six mois à compter de la décision.

Le 3 février 2021, le gouvernement français a annoncé qu'il faisait appel de la décision du tribunal administratif de prolonger les concessions minières de Montagne d'Or.

Le 22 juillet 2021, Orea a annoncé que la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté l'appel du gouvernement français et sa demande de sursis à l'exécution des décisions de justice du 24 décembre 2020. Dans son jugement, la Cour d'appel a conclu que les arguments avancés par le gouvernement français étaient sans fondement et que la joint-venture avait soumis des demandes complètes et rempli toutes les exigences pour le renouvellement des concessions minières.

Le 7 octobre 2021, Orea a indiqué avoir reçu confirmation que le gouvernement français avait déposé un dernier recours devant le Conseil d'État sur le renouvellement des titres miniers concernant Montagne d'Or.

Événements 2022

Le 10 mai 2022, Orea a indiqué que le Conseil d'État avait jugé recevable le dernier recours déposé par le gouvernement français concernant le renouvellement des titres miniers concernant Montagne d'Or.

Orea a également annoncé le 13 juin 2022 un placement privé afin de financer un plan d'action en réponse aux sanctions imposées à Nordgold par les États-Unis.

Le 30 juin 2022, Orea a indiqué avoir entamé des négociations avec Nordgold pour obtenir sa participation de 55,01 % (pour un total de 100 %) dans la joint-venture Montagne d'Or.

Indice de perte de valeur

Un indice de perte de valeur de l'actif de redevance Paul Isnard a été identifié au 30 juin 2022, du fait que le partenaire de la joint-venture, Nordgold, ait été sanctionné par le département du Trésor américain dans le cadre du conflit en Ukraine. À l'heure actuelle, on ignore quel sera l'impact des sanctions sur Nordgold et sa capacité à continuer de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent aux termes du pacte d'actionnaires existant entre Orea et Nordgold, relatif au projet Montagne d'Or.

Hypothèses retenues dans le test de dépréciation

Lors du test de dépréciation réalisé au 30 juin 2022, la Société a examiné si les divers autorisations et permis seraient obtenus dans des conditions permettant à la joint-venture de poursuivre ce projet ainsi que les implications des sanctions imposées à Nordgold. Malgré les incertitudes entourant le calendrier d'obtention des permis et les sanctions imposées à Nordgold, rien n'indique actuellement que les permis ne seront pas renouvelés par le gouvernement français ou que les droits de redevances de la Société seront affectés par les sanctions. Le risque de non-recouvrement est très faible, même si les flux de trésorerie liés au projet sont retardés. Par conséquent, la Société continue de présumer que les divers autorisations et permis seront accordés dans des conditions permettant à la joint-venture de poursuivre ce projet, bien que le calendrier soit quelque peu incertain. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée dans le compte de résultat au 30 juin 2022.

Projet Bomboré

Aucun indice de perte de valeur relatif au projet Bomboré n'a été identifié au 30 juin 2022.

5) Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Les investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Au 30 juin 2022, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea ») (9,0 % des actions en circulation ; 9,3 % au 31 décembre 2021) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (3,7 % des actions en circulation ; 4,9 % au 31 décembre 2021).

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Solde au début de la période	€ 2 302	€ 2 044	€ 1 976	€ 2 988
Variations de la juste valeur des titres négociables	(898)	148	(626)	(883)
Écarts de conversion	84	(9)	138	78
Solde à la fin de la période	€ 1 488	€ 2 183	€ 1 488	€ 2 183

Les profits ou les pertes latents liés aux fluctuations des cours des titres négociables sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « autres éléments du résultat global ».

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables, après impôts				
négociables	€ (898)	€ 148	€ (626)	€ (883)
Incidence fiscale	46	37	(91)	268
	€ (852)	€ 185	€ (717)	€ (615)

6) Créances clients

	Note	30 juin 2022	31 décembre 2021
Créances sur IAMGOLD	14	€ 5,662	€ 3,526

7) Trésorerie

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Trésorerie ¹	€ 13,263	€ 20,367

¹ Environ 4 % de la trésorerie disponible d'EURO était détenue en euros au 30 juin 2022 (31 décembre 2021 : 1 %).

8) Capital social

8.1) Actions ordinaires

	Nombre d'actions	Valeur nominale par action (en euros par action)	Capital social (en milliers d'euros)	Primes d'émission (en milliers d'euros)
Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021	62 491 281	0,01 €	625 €	84 €

Droit de vote

En application du paragraphe 2 de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions dotées de droits de vote, y compris les actions qui en sont privées. Le nombre de droits de vote est différent du nombre d'actions en circulation du fait de l'attribution automatique d'un droit de vote double aux actionnaires détenant des actions nominatives depuis au moins deux ans (application de l'article L. 225-123 du Code de commerce français).

Au 30 juin 2022, IAMGOLD France, une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait 90 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 30 juin 2022, IAMGOLD France détenait 56 242 153 actions représentant 112 300 344 droits de vote, soit environ 94,38 % des droits de vote d'EURO.

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Nombre total d'actions ordinaires de base	62,491,281	62,491,281
Droits de vote double	56,500,574	56,469,116
Nombre total de droits de vote	118,991,855	118,960,397

8.2) Résultat par action

Résultat par action de base

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	€ 3,257	€ 1,475	€ 6,423	€ 3,348
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué	62,491,281	62,491,281	62,491,281	62,491,281
Résultat par action de base et dilué attribuable aux détenteurs d'actions	€ 0.052	€ 0.024	€ 0.103	€ 0.054

Résultat par action dilué

Les droits de vote double n'ont pas d'effet dilutif sur le calcul du résultat par action.

8.3) Dividendes

Le montant des dividendes distribuables est basé sur les états financiers annuels établis conformément au référentiel comptable français.

	Semestre clos le 30 juin	
	2022	2021
Dividendes versés le 9 juin 2022 ¹	€ 15,623	€ -
Dividendes versés le 10 juin 2021 ²	-	15,623
	€ 15,623	€ 15,623

¹ L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2022 a approuvé un dividende d'un montant de 15 623 000 euros (0,25 € par action) qui a été versé aux actionnaires de la Société le 9 juin 2022.

² L'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2021 a approuvé un dividende d'un montant de 15 623 000 euros (0,25 € par action) qui a été versé aux actionnaires de la Société le 10 juin 2021.

9) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat est différente du montant qui aurait été calculé en appliquant le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France. En 2022, le taux de l'impôt sur les sociétés applicable au résultat avant impôts était de 25 %. Une cotisation sociale généralisée de 3,3 % s'ajoute au taux d'imposition. En 2021, le taux de l'impôt sur les sociétés applicable au résultat avant impôts était de 26,5 %. Une cotisation sociale généralisée de 3,3 % s'ajoute au taux d'imposition.

Le taux d'imposition effectif de la Société était de 35,49 % au deuxième trimestre de 2022, contre 24,55 % au deuxième trimestre de 2021 (33,5 % au premier semestre clos le 30 juin 2022, contre 36,6 % au premier semestre 2021). Le taux d'imposition effectif est différent du taux de l'impôt sur les sociétés en France principalement du fait de la variation de la juste valeur des titres négociables, et des écarts de conversion.

10) Évaluation de la juste valeur

La hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données de niveau 1), et au niveau le plus bas les données non observables (données de niveau 3).

- Les données de niveau 1 sont les prix cotés (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement (par exemple, déterminées à partir de prix).
- Les données de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Le classement des instruments financiers dans la hiérarchie des justes valeurs reste inchangé depuis le 31 décembre 2021.

10.1) Actifs et passifs évalués à la juste valeur à titre récurrent

Au 30 juin 2022, les actifs ci-après de la Société étaient comptabilisés à la juste valeur comme suit.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres négociables	1 488 €	-	-	1 488 €
Trésorerie	13 263 €	-	-	13 263 €

10.2) Techniques d'évaluation

Titres négociables

La juste valeur des titres négociables inclus dans le niveau 1 est déterminée selon une approche fondée sur le marché. Le cours de clôture est un prix coté sur le marché qui est le principal marché actif du titre concerné.

11) Produits

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Redevance découlant de l'exploitation de la mine Rosebel	€ 5,491	€ 2,192	€ 10,260	€ 5,654

12) Charges opérationnelles

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Charges administratives	€ 52	€ 24	€ 75	€ 49
Jetons de présence (y compris le prélèvement libératoire)	30	31	55	58
Honoraires des auditeurs	36	20	56	43
Honoraires juridiques	17	40	27	58
Coûts liés à la cotation et à la gestion des titres	44	24	75	53
	€ 179	€ 139	€ 288	€ 261

13) Variations des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Variation des créances clients et des autres actifs courants	€ (532)	€ 1 297	€ (1 744)	€ 736
Variation des dettes fournisseurs et des autres passifs courants	28	11	(35)	(42)
	€ (504)	€ 1 308	€ (1 779)	€ 694

14) Transactions avec les parties liées

Les produits des redevances liées à la mine Rosebel durant le deuxième trimestre de 2022 étaient de 5 491 000 € (premier semestre de 2022 : 10 260 000 €), contre 2 192 000 € durant le deuxième trimestre de 2021 (premier semestre de 2021 : 5 654 000 €). Au 30 juin 2022, 5 662 000 € restaient à recevoir (31 décembre 2021 : 3 526 000 €) et étaient inclus dans les créances clients.

Au deuxième trimestre de 2022, la Société a comptabilisé 21 000 euros au titre des honoraires d'IAMGOLD (premier semestre de 2022 : 42 000 euros), contre 18 000 euros durant le deuxième trimestre de 2021 (premier semestre de 2021 : 36 000 €). Ces charges sont incluses sous la rubrique des charges administratives dans les charges opérationnelles. Au 30 juin 2022, 7 000 euros restaient à payer et étaient inclus dans les dettes fournisseurs et passifs courants (31 décembre 2021 : 6 000 euros).

15) Provisions pour litiges et contrôles réglementaires

De par leur nature, les passifs éventuels seront déterminés uniquement lors de la survenue ou de l'absence de survenue d'un ou plusieurs événements futurs. L'évaluation des passifs éventuels fait appel au jugement et met en jeu des estimations importantes sur l'issue d'événements futurs.

La Société peut faire l'objet de contrôles par les autorités réglementaires, qui peuvent être complexes et sujets à interprétation. Il peut s'agir de contrôles fiscaux. La Société fait preuve de diligence et exerce un jugement avisé pour interpréter les dispositions des lois et des réglementations en vigueur, ainsi que leur application et leur administration par les autorités réglementaires pour déterminer raisonnablement et verser les montants dus. Le cas échéant, la Société peut être soumise à un examen par les autorités réglementaires et, dans ce contexte, les interprétations de la Société sur les montants dus et versés peuvent donner lieu à des litiges.

Des conseillers juridiques et autres experts évaluent l'issue possible des litiges et des contrôles réglementaires. En conséquence, la Société constitue des provisions au titre des montants qu'elle risque de devoir payer.

Une provision est comptabilisée lorsque (i) la Société a une obligation légale ou implicite envers un tiers résultant d'événements passés, (ii) il est probable que le règlement de cette obligation entraînera une sortie de ressources, et (iii) le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Au 30 juin 2022, la Société n'avait pas constitué de provision au titre de litiges ou de contrôles réglementaires, en l'absence de plainte ou de contrôle.



**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'information financière semestrielle
Premier semestre 2022**

EURO RESSOURCES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022)

Aux Actionnaires
EURO RESSOURCES
23 rue du Roule
75001 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société Euro Ressources, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Comme mentionné dans les notes « Immobilisations Incorporelles » et « Dépréciation des immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes semestriels :

- Euro Ressources détient un droit à redevance sur la production nette d'affinage couvrant les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêts entourant les concessions en Guyane Française détenues dans le cadre d'un accord de coentreprise entre Orea Mining Corp. et Nord Gold SE (Compagnie Minière Montagne d'Or).
- La société Nord Gold SE, actionnaire majoritaire de la société Compagnie Minière Montagne d'Or, fait actuellement l'objet de sanctions internationales du fait du conflit ukrainien.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Cette situation, constitutive d'un indice de perte de valeur, a conduit Euro Ressources à mettre en œuvre au 30 juin 2022 un test de perte de valeur de l'actif Paul Isnard (Montagne d'or) selon une méthodologie similaire à celle utilisée lors du précédent test réalisé au 31 décembre 2021.

Ce nouveau test, qui n'a pas conduit à constater de dépréciation, repose sur l'hypothèse que les sanctions qui frappent actuellement la société Nord Gold SE n'auront pas d'incidences sur la capacité de la société Compagnie Minière Montagne d'Or et / ou de ses co-actionnaires à réaliser le projet Paul Isnard (Montagne d'or) et sur les prévisions de trésorerie attendues.

Cette hypothèse, structurante dans la détermination des projections de trésorerie utilisées dans le test de valeur (une hypothèse différente pourrait conduire à déprécier en totalité la valeur de l'actif), présente des incertitudes majeures, hors du contrôle d'Euro Ressources et ne peut être confirmée à date.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère probant des prévisions de trésorerie utilisées dans le test de perte de valeur et de nous prononcer sur la valeur nette comptable de l'actif incorporel Paul Isnard (Montagne d'or) dont la valeur s'élève à 4.2 millions d'euros au 30 juin 2022.

Sur la base de notre examen limité et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 05 Août 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Romain Dumont



Attestation des responsables
30 juin 2022



Je soussigné,

Monsieur Tidiane Barry, agissant en qualité de Directeur Général de la Société EURO Ressources S.A.,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre clos le 30 juin 2022 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elle est confrontée pour les six mois restants de l'exercice.

Fait le 4 août 2022

Monsieur Tidiane Barry
Directeur Général

23, rue du Roule
75001 - Paris
S.A.
au capital de 624.912,81€
SIRET 390 919 082 00086
Code APE : 142 A